



Briseur de grève ? **CARTON ROUGE !**



Les sections SNCTA, SNNA-FO, SPAC-CFDT et USAC-CGT dénoncent l'atteinte au droit de grève portée à Orly le mardi 26 janvier 2016.

En effet, les personnels de J3 n'étaient plus protégés par les régulations pré-tactiques, levées sur une déclaration préalable du Chef de Tour, sans même solliciter les agents concernés.

L'USAC-CGT et SNNA-FO avaient pourtant relayé l'appel à la grève de leurs confédérations, le SNCTA ayant pour sa part déposé un préavis spécifique.

Pour rappel, la déclaration préalable n'existe pas au sein de l'Aviation Civile.

Nous ne tolérerons pas une nouvelle démarche de ce genre.